



communauté
de l'auxerrois



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
PREFET DE L'YONNE

Auxerre, le 07/10/2019

Votre correspondante : Aurore DESRUES
Tél : 03 86 51 88 10/06 83 79 86 89

Le Président de la Communauté de l'Auxerrois
et La Secrétaire Générale de la Préfecture de
l'Yonne
aux
Porteurs de Projets potentiels

Objet : Appel à Projet 2020 du Contrat de Ville de l'Auxerrois

PJ : Notice de l'Appel à Projets

Mesdames, Messieurs,

Vous êtes acteur associatif, institutionnel, auto-entrepreneur au niveau local, soit un porteur de projet public ou privé potentiel et vous souhaitez :

- apporter des activités utiles aux habitants en répondant à leurs besoins ;
- favoriser la bonne intégration des habitants ;
- assurer le bien vivre ensemble, créer du lien social ;
- et rendre ces quartiers plus attractifs ;

au sein des Quartiers Politique de la Ville d'Auxerre (QPV).

Vous pouvez alors candidater à l'appel à projet du Contrat de Ville de l'Auxerrois.

Pour rappel, le Contrat de Ville de l'Auxerrois est un dispositif de développement urbain et social en faveur des quartiers dits prioritaires (*Sainte Geneviève/Brichères, Les Rosoires, Rive-Droite*) et en « veille active » (*Saint Siméon*) piloté par l'État et géré par la Communauté d'Agglomération de l'Auxerrois.

Ce dispositif, signé en 2015, a été reconduit pour la période 2020-2022 suite à l'élaboration d'« un protocole d'engagements renforcés et réciproques de Rénovation du Contrat de Ville ».

Les partenaires (État, Conseil Régional de Bourgogne, Conseil Départemental de l'Yonne, Communauté d'Agglomération de l'Auxerrois et ville d'Auxerre), ont réaffirmé leur volonté d'agir en direction des quartiers et identifié leurs leviers d'actions respectifs.

Les priorités de l'appel à projets pour 2020 reposent sur ces engagements.

Vous trouverez ci-après la notice de l'Appel à Projets précisant les orientations et les modalités à respecter pour la transmission de vos projets.

Nous vous remercions par avance de vos propositions. La politique de la ville ne peut se faire sans vous, aux côtés des acteurs institutionnels et de l'ensemble des professionnels de terrain.

La date limite de réception des dossiers de demande de subvention est fixé au **lundi 11 novembre inclus**. Les dossiers devront être déposés à l'adresse mail suivante : contratdeville@agglo-auxerrois.fr

Nous vous prions de croire, Madame, Monsieur, en l'assurance de notre considération distinguée.

Le Président de la Communauté
d'Agglomération de l'Auxerrois et
Maire d'Auxerre



Guy FEREZ

Pour le Préfet, la Sous-Préfète,
Secrétaire générale de la Préfecture



Françoise FUGIER